



J'ai donné un nouveau
souffle à ma carrière
en choisissant un
métier qui a un sens.

»»» RECONVERSION
PROFESSIONNELLE



Les chiffres clés du secteur



ENVIRON
72 000
POSTES DISPONIBLES
PARTOUT EN FRANCE



PLUS DE
90
MÉTIERS



85 %
DES CONTRATS
EN CDI



PRÈS DE
50
TYPES
D'ÉTABLISSEMENTS
DANS LESQUELS
ÉVOLUER



156 217
EMBAUCHES
EN CDI EN 2021

Sources : Baromètre emploi-formation 2022 et chiffres OPCO Santé.

6 bonnes raisons de rejoindre le secteur de la santé

DES EMPLOIS À POURVOIR PARTOUT EN FRANCE

Je peux construire ma nouvelle carrière là où j'en ai envie.

DE MULTIPLES POSSIBILITÉS DE CARRIÈRE

Un nouvel emploi et des dizaines de possibilités pour évoluer.

DES PROFESSIONNELS AU SERVICE DE L'HUMAIN ET DU SOIN

Prendre soin des autres, c'est une nouvelle bonne raison, pour moi, de me lever le matin.

DES MÉTIERS STABLES ET DURABLES

Je peux choisir un métier dont on aura toujours besoin.

DU TRAVAIL SUR LE TERRAIN ET EN ÉQUIPE

Une nouvelle carrière au contact des autres et au service des autres.

UN DOMAINE QUI CONTRIBUE À FAIRE AVANCER LA RECHERCHE ET L'INNOVATION

Je participe chaque jour à la mise en œuvre des avancées.



Le bilan de compétences

C'est un accompagnement qui peut durer jusqu'à 24 heures. Il répertorie vos compétences personnelles et professionnelles tout en définissant votre projet professionnel.

EST-CE QUE JE PEUX EN BÉNÉFICIER ?

Oui, si vous êtes...

- Salarié du secteur public et privé
- Demandeur d'emploi

COMMENT LE FINANCER ?

- Avec votre CPF s'il est à votre initiative
- Dans le cadre d'un plan de développement des compétences (PDC) s'il est à l'initiative de votre employeur
- Dans le cadre d'un congé de reclassement si votre entreprise d'au moins 1 000 salariés souhaite vous licencier pour motif économique
- Par Pôle emploi si vous êtes demandeur d'emploi et sous certaines conditions

OÙ TROUVER UN ORGANISME DE FORMATION ?

Vous pouvez trouver un prestataire référencé sur moncompteformation.gouv.fr.

Plus d'infos sur



Le CEP

Conseil en évolution professionnelle

C'est un accompagnement gratuit, confidentiel et à l'initiative du salarié.

EST-CE QUE JE PEUX EN BÉNÉFICIER ?

Oui, peu importe votre âge ou votre situation professionnelle.

COMMENT LE FINANCER ?

C'est un service gratuit.

VERS QUEL ORGANISME ME TOURNER ?

- Les opérateurs régionaux du CEP mandatés par France compétences : si vous êtes salarié du secteur privé ou indépendant
- Pôle emploi : si vous êtes demandeur d'emploi
- Mission locale : si vous avez entre 16 et 25 ans, que vous soyez en activité ou en recherche d'emploi
- L'Apec : si vous êtes cadre en activité ou en recherche d'emploi
- Cap emploi : si vous êtes en situation de handicap en activité ou en recherche d'emploi

Plus d'infos sur



1. Faire le point sur mes compétences



2. Trouver le dispositif de formation adapté à mes besoins



| Ma situation | Les dispositifs de formation | Le financement | Les particularités |
|---|---|---|--|
| SALARIÉ | Compte personnel de formation (CPF) | Un actif à temps plein perçoit sur son CPF 500 € par année de travail et jusqu'au plafond de 5 000 €. Ce montant est de 800 € (plafond de 8 000 €) pour les salariés non qualifiés et les travailleurs reconnus handicapés. | La formation peut être suivie pendant ou en dehors des heures de travail.  |
| | Projet de transition professionnelle (PTP) | Demande de prise en charge des associations de Transitions à réaliser auprès Pro régionales. | Permet au salarié de s'absenter de son poste pour suivre une formation certifiante pour changer de métier.  |
| | Dispositif démissionnaire | Permet au salarié ayant le projet de créer, reprendre une entreprise ou suivre une formation dans le cadre d'une reconversion des allocations chômage de Pôle emploi. | Avant de démissionner, le salarié doit se faire accompagner par un conseiller en évolution professionnelle (CEP). C'est une étape préalable obligatoire.  |
| | Plan de développement des compétences (PDC) | Financé par l'employeur actuel. | Le PDC est à l'initiative de l'employeur.  |
| | Promotion par l'alternance (Pro-A) | L'employeur peut effectuer une demande de financement auprès de son OPCO. | Le salarié acquiert une certification grâce à un parcours en alternance.  |
| DEMANDEUR D'EMPLOI | Compte personnel de formation (CPF) | Possibilité d'utiliser tout ou partie des droits acquis sur le CPF. | Les formations éligibles au CPF sont diplômantes ou certifiantes.  |
| | Contrat de professionnalisation | La formation et la rémunération sont à la charge de l'employeur, qui peut percevoir de la part de son OPCO et de l'État. | Accessible sans limite d'âge aux demandeurs d'emploi.  |
| JEUNE ENTRE 16 ET 25 ANS¹ | Contrat d'apprentissage | La formation et la rémunération sont à la charge de l'employeur, qui peut percevoir de la part de son OPCO et de l'État. | Ces contrats peuvent être conclus en CDD ou CDI. Plus de détails sur le site du ministère du Travail.  |
| | Contrat de professionnalisation | | |
| ACCESSIBLE À TOUS | Validation des acquis de l'expérience (VAE) | La VAE peut être financée par le Conseil régional, un OPCO ou par le CPF suivant la situation. Pour les salariés des modalités spécifiques s'appliquent (procédure, financement, etc.). | Plus de détails sur le site du ministère du Travail.  |

1. Sans limite d'âge pour les travailleurs handicapés.



En savoir plus sur
la reconversion professionnelle
dans le secteur privé de la santé

L'OPCO Santé est une association
agrée par l'État chargée
de la formation professionnelle.

www.opco-sante.fr

SUIVEZ-NOUS SUR :

